

**Séance du Conseil de Ville
du 25 juin 2012 à 18 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 15 / 2012**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 14 du 4 juin 2012
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Bertrand Jamois, son épouse Mme Anne-Sophie Glemée Jamois et leur fille Marie Jamois
 - M. Mevland Krasniqi, son épouse Mme Mabgule Krasniqi-Ahmeti et leurs enfants Alisa et Enzo Krasniqi
 - M. Michael Mazourik
 - Mme Elisabeth Ngono
 - Mme Estefânia Filipa Tarrinha Abalada
6. Renouvellement des rapports de service de la Chancelière communale
7. Rapport 2011 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale
8. Comptes communaux 2011
9. Comptes 2011 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) et rapport de gestion
10. Nomination des membres de la Commission spéciale de révision du Règlement du FRED
11. Création d'un poste d'agent de police
12. Création de 1.85 poste à la Maison de l'Enfance
13. Développement de l'interpellation 3.01/12 - "Fusions de communes : le temps des questions", PS, M. Marc Ribeaud
14. Développement du postulat 4.08/12 - "Un modèle novateur et attractif de réconciliation de la Ville avec la Nature", UDC, M. Dominique Baettig
15. Développement du postulat 4.09/12 - "Publicar : préserver un service apprécié et utile mais dont la qualité se dégrade", PS, M. Marc Ribeaud
16. Développement de la motion 5.04/12 - "Etablir un plan de désendettement", UDC, M. Dominique Baettig
17. Réponse au postulat 4.14/11 - "Pour garder et encourager le lien social et culturel au "vert" dans la ville : favoriser la création de potagers urbains", UDC, M. Dominique Baettig
18. Réponse au postulat 4.15/11 - "Le tableau d'affichage de l'Hôtel de Ville sur le site internet de la Commune", PS, M. Marc Ribeaud
19. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Sébastien Lapaire, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il indique qu'une délégation de Prishtina, composée du Secrétaire général du maire, de la responsable du Service de la culture et des sports et d'un fonctionnaire, participe à la séance et, en accord avec le Bureau, il invite M. Besim Hoxha à lui adresser les salutations d'usage.

M. Besim Hoxha, PS : Zoteri Kryetar, Te nderuar koleg, Me rastin e vizites se zyrtarve te qytetit te Prishtines, Shfrytezoj rastin te ju pershendes ne emer te keshillit te qytetit te Delémontit dhe ne emrin tim personal, me qrast ju deshroj mirseardhje te perzemert dhe qendrim te kendshem ne qytetin ton. Kur them ne qytetin ton, e them me plot krenari dhe admirim, per shum arsye, nji nder to vlen te theksohet menyra e integritit te te huajve ne shoqirin e kantonit Jura ne pergjithesi e ne veqanti ne qytetin e Delémontit. Ju me prezencen tuaj sot ketu ne keshillin e qytetit, jeni deshmitar per ket, ne keshillin e qytetit jemi 2 shqiptar nga Kosova si kshilltar te votuar nga qytetaret e qytetit te Delémontit, fal te drejtave qe kan te huajt per tu

zgjedhur ne instancat politike vendim marse, e gjithashtu integrimin ton dhe angazhimin ne jeten politiko shoqerore ne mesin ku po jetojm, me qrast marim pjes aktive ne te gjitha vendimet per te miren e qytetarve ton. Edhe nji her ne emer te keshillit te qytetit ju faleminderoj per viziten tuaj dhe ju uroj te kaloni mir ne qytetin ton te bukur. Ju faleminderir.

M. Sébastien Lapaire, président, informe les membres du Conseil de Ville qu'ils pourront s'inscrire au tournoi de pétanque sur la fiche qui circule dans les rangs.

2. APPEL

38 membres sont présents.

M. Sébastien **Lapaire**, président, Mme Anne **Froidevaux**, 1^{ère} vice-présidente, M. Pierre **Chételat**, 2^{ème} vice-président, MM. Michel **Frossard** et Matthieu **Comte**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Jeanne **Beuret**, Luc **Bron**, Francine **Chollet**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Paul **Fasel**, Marie-Claire **Grimm**, Besim **Hoxha**, François **Klopfenstein**, Isa **Kuci**, Emmanuel **Martinoli**, Sylviane **Mertenat**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Marc **Ribeaud**, Philippe **Rottet**, Didier **Schaller**, Charles-André **Schäublin**, Romain **Seuret**, Pierre-Alain **Voisard**, Christian **Wirz**.

Sont excusés et remplacés

M. David Asséo est remplacé par Mme Lolita **Gelso**
 M. Yves Bregnard est remplacé par M. Claude **Chèvre**
 Mme Murielle Macchi est remplacée par Mme Rébecca **Lena**
 M. Jacques Marchand est remplacé par M. Mehmet **Suvat**
 Mme Anne Seydoux est remplacée par M. Pierre-Alain **Fleury**

Sont excusés

Mme Yeter Dincarslan, MM. Jude Schindelholz et Julien Spinelli.

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Bruhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 14 DU 4 JUIN 2012

Le procès-verbal no 14 du 4 juin 2012, avec le rectificatif ci-dessous, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire :

Rectificatif du procès-verbal no 14 du 4 juin 2012 :

11. RÉPONSE AU POSTULAT 4.11/11 - "POUR UN PASSAGE SOUS-VOIE DIDACTIQUE", PS, M. SÉBASTIEN LAPAIRE

Page 160

...

Mme Françoise Collarin ... Elle souligne que toutes les mesures proposées à la Confédération et au Canton ne peuvent pas être financées simultanément ...

4. QUESTIONS ORALES

M. Dominique Baettig, UDC, relève que le parking situé devant le nouveau passage à niveau du Colliard ne prévoit que 4 places de stationnement et il souhaite savoir si d'autres emplacements ont été créés dans ce secteur de la ville.

Mme Françoise Collarin indique qu'une partie de l'ancien parking a été utilisée à des fins de sécurisation du secteur, notamment pour les cyclistes, comme le prévoyait le projet publié. Aucune place supplémentaire n'est envisagée aux abords du Colliard.

M. Dominique Baettig n'est pas satisfait.

M. Mehmet Suvat, PS, demande au Conseil communal s'il entend réparer l'automate à tickets de la piscine qui, depuis le début de la saison, refuse les billets.

M. Damien Chappuis confirme le dysfonctionnement de cette installation auquel Delémont fait face, tout comme d'autres villes, et que des discussions sont en cours avec le fournisseur. Dans l'attente de la résolution de ce problème, des auxiliaires ont été engagés à la caisse de la piscine.

M. Mehmet Suvat est partiellement satisfait.

M. Pierre Chételat, PLR, regrettant que le site internet de la Ville ne prévoie toujours pas de plans malgré la réponse à sa question orale de mars dernier, souligne que différents chemins piétonniers en pente ne comportent pas de main courante. Il estime utile d'en réaliser un inventaire, englobant les bâtiments communaux, qui permettrait d'obtenir des économies vu les installations similaires à acquérir dans le cadre du projet *Delémont marée basse*.

Mme Françoise Collarin informe qu'un guide pour les personnes à mobilité réduite a été édité, d'où découleront les mesures à prendre dans les endroits faisant l'objet d'interventions par la Ville. S'agissant de la Salle Saint-Georges, une barrière adéquate sera installée tout prochainement.

M. Pierre Chételat est satisfait.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

M. Pierre Kohler, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes qui répondent aux exigences en matière d'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- **M. Bertrand Jamois, son épouse Mme Anne-Sophie Glemée Jamois et leur fille Marie Jamois**
- **M. Mevland Krasniqi, son épouse Mme Mabgule Krasniqi-Ahmeti et leurs enfants Alisa et Enzo Krasniqi**
- **M. Michael Mazourik**
- **Mme Elisabeth Ngono**
- **Mme Estefânia Filipa Tarrinha Abalada**

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. RENOUVELLEMENT DES RAPPORTS DE SERVICE DE LA CHANCELIERÈ COMMUNALE

Mme Edith Cuttat Gyger, chancelière communale, quitte la salle.

M. Pierre Kohler, maire, recommande, tout comme le Bureau, de réélire Mme Edith Cuttat Gyger au poste de chancelière, en précisant qu'elle répond aux exigences de son cahier des charges avec entière satisfaction.

M. Alphonse Poupon, PS, partage l'avis du Bureau et indique que son groupe soutiendra la réélection de Mme Cuttat Gyger, saisissant cette occasion pour la remercier, de même que la soussignée, pour leur travail.

M. Sébastien Lapaire, président, rappelle que cette élection a lieu à bulletin secret et invite les scrutateurs à distribuer les bulletins.

DECISION : **Mme Edith Cuttat Gyger est réélue à sa fonction de chancelière communale pour la législature 2013-2017 à l'unanimité, par 37 voix.**

Mme Edith Cuttat Gyger, chancelière communale, remercie le Conseil de Ville de la confiance témoignée.

7. RAPPORT 2011 DU CONSEIL COMMUNAL SUR L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

M. Pierre Kohler, maire, indique que les remarques de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC) seront prises en considération lors de la rédaction du rapport 2012 et il remercie l'Administration communale pour l'élaboration de ce document. Il tient compte des remarques du Conseil de Ville, que M. Kohler remercie pour son soutien aux différents projets du Conseil communal.

M. Marc Ribeaud, PS, en sa qualité de président de la CGVC, regrette que ce rapport ne contienne pas de préambule mettant en exergue les faits marquants de l'année 2011. En particulier, il aurait apprécié un bilan des objets importants, tels que l'ancrage TGV-A16, le projet de fusion, l'agglomération et les perspectives. Il remercie le Conseil communal et l'Administration pour la rédaction de ce rapport, qu'il propose d'approuver.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, souhaite que ce rapport soit plus concis, comme le demande la CGVC depuis plusieurs années, estimant qu'il peut être concis et complet. M. Martinoli est d'avis que, dans ce rapport, chaque département devrait mener une analyse des faits de l'année et inscrire ses conclusions. Les problèmes rencontrés devraient y être précisés, de même que les perspectives pour l'année suivante.

D'autre part, la recommandation de la CGVC visant une structure identique pour chaque chapitre n'est que partiellement appliquée. Elle demande aussi de faire paraître les points suivants dans chaque chapitre

1. commentaires sur les objectifs de chaque département et leur évolution
2. besoins des services, échecs et succès
3. problèmes des services
4. mesures à prendre et perspectives

indications qui ne sont que partiellement ou pas précisées. Soulignant encore que certains sous-chapitres reprennent le texte de l'année antérieure, avec des chiffres actualisés, M. Martinoli indique que son groupe acceptera l'entrée en matière.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle que ce document n'est pas un rapport de législature. D'autre part, ce rapport de gestion n'est pas politique mais il reflète le travail accompli. Il répond d'ailleurs aux demandes du Conseil de Ville quant à son contenu, qui peut encore être amélioré, et pourrait être plus concis si des ajouts n'étaient pas continuellement demandés.

Mairie et Finances

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, s'agissant de la Police locale, indique que les chiffres mentionnés ne correspondent pas à ceux du budget en ce qui concerne les parcomètres et les amendes d'ordre, notamment. Ne doutant pas du mode de calcul, il estime que la procédure mérite d'être améliorée pour obtenir une correspondance entre le rapport et les comptes. D'autre part, il souligne que la Commission de la mairie ne se réunit que rarement, comme en 2010, alors qu'elle devrait statuer sur différents dossiers soumis au Conseil de Ville et aborder d'autres sujets, comme la fusion des polices ou la collaboration avec la société de surveillance.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, estime qu'un rapport peut être à la fois complet et concis. S'agissant du Service du personnel, il relève que la question de la création d'un Service des ressources humaines, comme le demandait la motion 5.02/11, n'a pas été relatée, bien que cette question relève non seulement d'un problème politique mais également de gestion. Quant aux entretiens de collaboration et à leurs graphiques, certains pourcentages ne sont pas commentés. Il se demande également si ces entretiens sont utiles, vu les avis des collaborateurs. D'autre part, les perspectives des auxiliaires permanents, dont la réduction du temps de travail a fait l'objet de l'interpellation 3.02/11, ne sont pas citées. A son sens, la gestion du personnel pose un problème, non seulement politique, et il se demande si des auxiliaires temporaires ne pourraient pas devenir auxiliaires permanents et certains d'entre eux fonctionnaires.

Au chapitre concernant la Police locale, M. Martinoli indique, à titre de précision, que les gens du voyage ne sont pas tous gitans. Il souhaiterait connaître le nombre de Roms qui ont fait halte à Delémont l'an dernier, la répartition entre Suisses et étrangers, ainsi que le nombre d'interventions policières qu'ils ont suscitées. D'autre part, aucune information ne figure quant aux agents de sécurité privée, en ce qui concerne notamment leurs activités, les réactions de la population ou la charge financière que cet engagement engendre. De plus, aucune explication n'est donnée quant à la diminution des rentrées pour les parcomètres, les amendes d'ordre ou la fréquence d'utilisation des radars.

En ce qui concerne le CRISD, les mesures à prendre, comme demandées par la CGVC, ne sont pas évoquées, alors que le système de milice pour les pompiers atteint ses limites. Finalement, au chapitre de la fiscalité, M. Martinoli regrette que les données 2010 ne soient pas disponibles pour les statistiques et il aurait souhaité une analyse claire et une évaluation des évolutions possibles.

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, apprécie que ce rapport soit très détaillé et suggère de faire figurer sur le site internet les rapports antérieurs à 2009. Il relève qu'en 2011, la population a diminué de 20 Suisses mais augmenté de 58 étrangers, qu'il remercie pour leur participation à la vie culturelle, politique et économique de la ville. Il regrette qu'aucune analyse sur l'évolution de la population étrangère et suisse ne soit présentée dans ce rapport. A son avis, la Commission de la mairie pourrait débattre des mesures d'accueil spécifiques, par exemple. D'autre part, il apprécie qu'un chapitre soit consacré au jumelage avec La Trinidad, qui a subi de gros dégâts lors d'une tornade. En particulier, la route panaméricaine, reliant le Mexique au Costa Rica, a été coupée durant quatre jours.

Quant au CRISD, M. Parrat a le sentiment que le commandant tire la sonnette d'alarme, en précisant que l'organisation a atteint sa limite. Il souhaite donc savoir si des démarches ont été entreprises par la Ville à ce sujet. A son sens, une telle réflexion ne doit pas être menée uniquement par les pompiers, des choix d'investissement et politiques devant être faits. Selon lui, la Commission de la mairie devrait être saisie de ce dossier.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle que le Service du personnel fonctionne bien et que le poste de chef du personnel est assuré par la Chancelière communale, qu'il félicite pour sa réélection. Quant aux entretiens de collaboration, M. Kohler indique que l'expérience a très bien fonctionné et que la procédure sera améliorée selon les remarques émises par les collaborateurs. A noter encore qu'un questionnaire spécifique aux secteurs techniques est en cours d'élaboration. La Commission du personnel se dit satisfaite du travail réalisé, les entretiens étant efficaces et permettant d'évoquer les difficultés liées au lieu de travail ou à une situation personnelle.

En ce qui concerne l'entreprise de sécurité, mandatée pour faire respecter la sécurité et l'ordre en fin de semaine dans certains quartiers, M. Kohler met en exergue son efficacité, précisant qu'un policier en service a l'obligation de verbaliser toute infraction dont il est témoin, ce qui n'est pas le cas de l'agent de sécurité, qui a toutefois la possibilité de relever l'identité des citoyens fautifs. Le dialogue est ainsi plus facile. L'entreprise de sécurité est également chargée de surveiller les écopoints, afin d'éviter le dépôt gratuit de déchets verts par des jardiniers qui le facturent à leurs clients. Le coût global de l'entreprise de sécurité s'élève à quelque Fr. 30'000.- par année pour ses prestations, dont le rapport qualité-prix est excellent.

S'agissant du CRISD, il est confronté au même problème que d'autres corps de sapeurs-pompiers ou sociétés, où le bénévolat régresse. De plus, les pompiers ne bénéficient pas de l'assurance perte de gain, ce qui fait actuellement l'objet d'une demande au niveau suisse et ce à quoi la Municipalité est favorable. M. Kohler rappelle que la Ville dispose d'un poste de commandant des pompiers à plein temps depuis trois ans. Relevant l'amélioration du fonctionnement du CRISD, M. Kohler informe de la réflexion du Conseil communal de rendre obligatoire l'incorporation de fonctionnaires dans le corps des sapeurs-pompiers lors de toute mise au concours de postes techniques, en relevant que certains employeurs refusent que leurs collaborateurs occupent une telle fonction. Par ailleurs, un crédit relatif à l'agrandissement du hangar sera prochainement soumis au Législatif.

M. Kohler indique, en ce qui concerne la Commission de la mairie, qu'une vacance a eu lieu en raison de la démission de son président, M. Jérôme Corbat. De plus, cette commission se réunit si nécessaire et elle n'a pas été convoquée pour la création du poste d'agent de police, vu qu'elle a été demandée par le Conseil de Ville.

En dernier lieu, M. Kohler précise que le personnel auxiliaire est moins nombreux qu'en 2008 et qu'il représente en 2011 6.6 emplois plein temps. Ces postes sont occupés par des concierges dont le taux d'occupation est inférieur à 25 %, raison pour laquelle ils ne font pas l'objet de mises au concours. A ce titre, M. Kohler relève les efforts de la Municipalité, qui engage des chômeurs en qualité d'auxiliaires en POC ou en PET, et il compte sur le soutien du Conseil de Ville.

Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, précise que les programmes POC (programmes d'occupation pour personnes en fin de droit) et PET (programmes d'emploi temporaire pour des chômeurs) ne sont pas identiques. De plus, il s'interroge sur la nécessité, pour les écoliers delémontains, de participer à la Coupe Crédit Suisse, contribuant ainsi la promotion de l'image de cet institut bancaire.

Département de la culture, des sports et de l'informatique

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, relève que le coût du conflit qui s'est produit à la Bibliothèque n'est pas mentionné. De plus, il s'étonne de la mise sur pied d'une manifestation à l'occasion d'Halloween, cette fête américaine ne faisant pas partie des traditions jurassiennes ou suisses.

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, se déclare insatisfait du chapitre lié à la Bibliothèque. Il se demande si ce service établit des rapports internes, notamment en raison des modifications intervenues avec la fusion de la Bibliothèque de la Ville et de la Bibliothèque des jeunes. A ce sujet, il souhaite savoir si les résultats de cette fusion ont été analysés en termes de prêts, d'activités ou de formation du personnel, entre autres. D'autre part, aucune information n'est précisée quant au coaching mis en place, raison pour laquelle son groupe dépose une question écrite à ce sujet.

M. Damien Chappuis indique que le Conseil communal répondra aux différentes interrogations relatives à la Bibliothèque dans le cadre de sa réponse à la question écrite.

DECISION : le rapport 2011 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. COMPTES COMMUNAUX 2011

M. Pierre Kohler, maire, relève que les comptes 2011, avec Fr. 98'569'298.- de charges et Fr. 98'717'390.- de revenus, bouclent avec un bénéfice de quelque Fr. 150'000.-. L'exercice a permis d'amortir totalement le découvert au bilan, s'élevant en début de législature à près de 2.5 millions de francs. Des amortissements ordinaires et complémentaires ont également été opérés. M. Kohler remercie les services communaux pour leur gestion des deniers publics, en particulier M. Jean Froidevaux, responsable des finances. Il adresse aussi les remerciements du Conseil communal au Conseil de Ville, qui l'a soutenu par ses décisions depuis le début de la législature, notamment les investissements améliorant l'attractivité de Delémont. Il recommande au Législatif d'accepter ces comptes.

M. Pierre Chételat, PLR, au nom de la CGVC, relève la maîtrise du compte de fonctionnement et la restitution à la Caisse communale de Fr. 200'000.- par le Service du gaz. Il souligne également que l'endettement communal s'est accru de 2.6 millions de francs et que l'amnistie fiscale a permis de récupérer Fr. 750'000.- d'impôts. Il met en exergue la bonne tenue des comptes et remercie le personnel communal, en particulier M. Jean Froidevaux. Cependant, M. Chételat indique que la contribution 2011 au Service de l'action sociale se base sur les dépenses communales de 2009, ce décalage devant être pris en compte dans l'analyse de l'évolution des dépenses sociales. Il relève encore le degré d'autofinancement situé à 61.21 %, 60 % étant la limite inférieure jugée admissible, et le système de contrôle interne - SCI, bon outil mis en place aux SID et dont la généralisation est souhaitable. En conclusion, il invite le Conseil de Ville à approuver les comptes 2011.

M. Julien Crevoisier, PLR, félicite le Conseil communal pour cet exercice et l'invite à poursuivre ses efforts. Selon lui, l'endettement demeure trop élevé et le degré d'autofinancement trop faible, ce qui nécessitera une prise de mesures. Finalement, il invite le Législatif à accepter les comptes 2011.

Mme Sylvianne Mertenat, PDC-JDC, rapporte la satisfaction de son groupe quant au résultat des comptes, tout en invitant l'Exécutif à poursuivre sa politique volontariste. Elle relève la maîtrise de l'endettement, malgré les investissements opérés, qui n'a augmenté que de Fr. 400.- par habitant depuis 2005, et remercie le Conseil communal pour sa gestion des finances publiques, de même que le personnel communal et le chef du Service des finances. Son groupe acceptera les comptes 2011.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, relève que l'impôt sur les personnes physiques diminue alors que celui sur les personnes morales et à la source concernant les frontaliers est en augmentation. Ces faits sont liés à la conjoncture économique et, en cas de nouvelle crise, les rentrées fiscales baisseront, parallèlement à la diminution de 1 % de l'impôt sur les personnes physiques décidée par le Canton. Ainsi, la Ville ne bénéficiera pas toujours de corrections d'impôts telles que celles survenues pour 2011. Afin

d'assurer le fonctionnement de la Commune et de ses projets, le groupe CS•POP•Verts est d'avis que la question de la quotité d'impôt à Delémont devrait être reprise au cours de la prochaine législature.

M. Dominique Baettig, UDC, estime que le bon résultat des comptes relève du hasard et il apprécierait la définition d'une politique en matière financière, tout en se réjouissant de l'imposition à la source des frontaliers. A son sens, l'amnistie fiscale et les corrections d'impôts ne suffisent pas à définir une politique volontariste, d'autant que les spécialistes prévoient une fin d'année plus difficile. Son groupe acceptera les comptes, tout en déplorant l'absence de stratégie politique pour affronter les problèmes de l'avenir.

M. Pierre Kohler, maire, est d'avis que, malgré ces bons résultats, le Conseil communal doit poursuivre la politique qu'il mène depuis trois ans, en compressant les dépenses de fonctionnement et en investissant de manière appropriée dans les énergies renouvelables, la rénovation de bâtiments ou des projets attirant de nouveaux contribuables. Répondant à M. Baettig, M. Kohler met en exergue l'existence d'une stratégie d'investissements, en place depuis le début de la législature et suivie par la majorité du Conseil de Ville, à l'exception parfois du groupe UDC. A son sens, ce groupe manque de stratégie, en lançant diverses initiatives dont les objets sont déjà réalisés.

Compte de fonctionnement

Rubrique 0320.316.01 - Redevances d'utilisation (parcomètres)

Rubrique 0320.439.01 - Autorisation de parage

M. Alphonse Poupon, PS, indique que, contrairement aux affirmations relayées par la presse et le journal *Delémont.ch*, les chiffres ne reflètent pas une augmentation de l'usage des parkings payants, les recettes n'étant supérieures à 2010 que de Fr. 25'000.-. D'autre part, les amendes diminuent de Fr. 65'000.-. Aucune mention n'est faite quant à la discipline des automobilistes.

M. Pierre Kohler, maire, indique que cette différence relève d'une interprétation. D'autre part, la création d'un poste d'agent de police répondra aux attentes du groupe socialiste s'agissant des amendes d'ordre.

Rubrique 08 - Finances

M. Dominique Baettig, UDC, demande au Conseil communal s'il connaît la notation de Delémont par les grandes agences internationales.

M. Pierre Kohler, maire, indique que les villes ne font pas l'objet de cotation par les agences internationales mais par les banques, qui ne les divulguent pas. Delémont est toutefois bien cotée étant donné qu'elle bénéficie régulièrement de taux d'emprunt très bas.

DECISION : les comptes communaux 2011 sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. COMPTES 2011 DU FONDS DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE EN FAVEUR DES EMPLOYÉS DE LA COMMUNE DE DELÉMONT (FRED) ET RAPPORT DE GESTION

M. Pierre Kohler, maire, remerciant le Comité du FRED pour la bonne gestion du FRED, précise que le taux de couverture est supérieur à 90 % malgré la crise financière. En raison du découvert technique de plus de 6 millions de francs, des mesures devront être prises. Invitant le Conseil de Ville à accepter les comptes 2011 du FRED, M. Kohler souligne que les placements dans des produits éthiquement discutables ont été supprimés.

M. Marc Ribeaud, PS, président de la CGVC, considère le FRED comme étant bien géré malgré la baisse du taux de couverture. Il relève l'avis de l'actuaire, qui considère que la caisse a une taille critique pour demeurer une institution autonome, le nombre d'assurés étant suffisant pour amortir les variations naturelles et les charges administratives faibles. L'actualisation des bases techniques a nécessité de puiser dans les provisions techniques la somme de 2.6 millions de francs pour l'attribuer au capital. Selon M. Ribeaud, la pérennité du capital devra être traitée lors de la modification du règlement du FRED. S'agissant des rendements, ils atteignent -1.16 %, la moyenne suisse étant située à -0.32 %. A ce sujet, M. Ribeaud indique que les faibles performances de la bourse forcent les caisses à augmenter les cotisations et/ou à baisser leurs prestations. Il souligne également que si le FRED avait supprimé ses placements immobiliers et en obligations pour investir dans des actions, comme le préconisent certains experts depuis plus de 10 ans, son taux de couverture atteindrait à fin 2011 70 % seulement. Quant aux apports de liquidités, ils atteignent 3.7 millions de francs par les cotisations et 1.5 million de francs par les apports de libre-passage, les investissements et les placements, contre 4.1 millions de francs distribués

sous forme de rentes, ce qui génère un solde de 1.1 million de francs, contre 2.3 en 2010. Pour ces raisons, la CGVC recommande au Conseil de Ville d'approuver ces comptes.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, relève la contribution importante des immeubles du FRED à sa bonne santé, vu qu'ils rapportent près de Fr. 900'000.- par an. A son sens, les biens immobiliers doivent être conservés même s'ils ne sont plus neufs.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, salue la décision du Comité du FRED de renoncer aux placements de fortune dans des fonds alternatifs et hedge funds et s'en réjouit, même si la motion 5.21/11 - "FRED : pour une politique d'investissements responsables" déposée par son groupe a été refusée. Il s'interroge toutefois sur les annexes aux comptes qui stipulent que les hedge funds ont augmenté à fin 2011.

DECISION : **les comptes 2011 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) et rapport de gestion sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.**

10. **NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPÉCIALE DE RÉVISION DU RÈGLEMENT DU FRED**

M. Sébastien Lapaire, président, informe que la CGVC a proposé ses représentants émanant de chaque groupe constitué au Conseil de Ville, lesquels figurent sur l'arrêté y relatif. Elle souhaite par ailleurs que M. Dominique Baettig puisse siéger dans cette commission avec voix consultative.

M. Pierre Kohler, maire, estime qu'il revient au Conseil de Ville de prendre ses responsabilités et de nommer cette commission spéciale. D'autre part, il informe que le Comité du FRED exclut tout financement d'experts pour l'examen de son règlement.

M. Pierre Chételat, PLR, est d'avis qu'au vu des débats de la séance du 4 juin 2012, le Conseil communal a implicitement accepté les membres que la CGVC proposerait. Il ne partage donc pas l'avis de M. Kohler.

M. Marc Ribeaud, PS, s'étonne de la procédure appliquée à cette motion, que le Conseil de Ville a acceptée. Son but est d'assurer le bon fonctionnement du FRED, comme cela a été le cas jusqu'à présent, en tenant compte des modifications décidées par la Confédération dans le cadre de la LPP. Comme le Conseil de Ville n'avait pas été saisi de ce dossier à fin novembre 2011, la CGVC a fait une proposition s'agissant des travaux à accomplir, la démarche la plus simple consistant à adapter le règlement actuel du FRED aux exigences fédérales. Ainsi, les responsabilités de la Commune et du Comité du FRED devront être clairement définies. Aussi, M. Ribeaud estime que la commission spéciale peut être nommée par le Conseil communal en vertu de l'art. 45 du ROCM.

M. Pierre Kohler, maire, au nom du Conseil communal, demande au Conseil de Ville d'approuver l'arrêté nommant l'ensemble des membres de la future commission, demandée par le Législatif.

M. Sébastien Lapaire, président, propose une interruption de séance.

DECISION : **la séance est interrompue.**

M. Sébastien Lapaire, président, indique qu'il soumet à l'approbation du Conseil de Ville l'arrêté nommant les membres de la commission spéciale.

DECISION : **la nomination des membres de la Commission spéciale de révision du Règlement du FRED est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.**

11. **CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE POLICE**

M. Pierre Kohler, maire, met en évidence les tâches toujours croissantes de la Police locale, notamment en matière de poursuites et faillites et en raison de l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure pénale. La création d'un poste supplémentaire permettra à la Police de se consacrer aux problèmes d'insécurité, d'incivilités ou de stationnements non autorisés, parallèlement à un poste d'agent de police en voie d'être repourvu.

M. Paul Fasel, PCSI, rappelant les tâches attribuées à la Police, souligne la complexité de son domaine d'activité, la Police se voyant obligée de justifier ses actions afin d'éviter tout dérapage. Il relève également le manque de respect, chez certains citoyens, des règles de société. Conscient de la difficulté du rôle de la Police, le groupe PCSI soutiendra cette création de poste.

M. Dominique Baettig, UDC, favorable à ce poste supplémentaire, est d'avis qu'une réflexion quant à l'élargissement du mandat confié à la société de surveillance devrait être menée, vu son efficacité. A son sens, cette création de poste devrait être accompagnée de caméras de surveillance, installées dans des endroits stratégiques, soulignant que la mobilisation citoyenne peut être importante, comme le modèle des anges-gardiens ou les réseaux de surveillance réciproque. En dernier lieu, M. Baettig demande si les tâches liées aux parcomètres et à la surveillance des stationnements ne pourraient pas être confiées à une société privée.

M. Alphonse Poupon, PS, rappelle l'objectif de son groupe visant à faire respecter la loi. Il soutiendra donc cette création de poste.

Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts, accueille favorablement cette demande. Toutefois, comme alternative, elle suggère les animateurs de rue, qui permettent d'instaurer un dialogue avec la population.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle le devoir de l'Etat d'assurer la sécurité. Le recours à des sociétés privées ne peut avoir lieu que pour des tâches ponctuelles, ces entreprises ne pouvant du reste pas amender. D'autre part, un animateur de rue ne réglera pas le problème de parcage en ville mais pourrait être impliqué dans les projets sociaux.

DECISION : la création d'un poste d'agent de police est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

12. CRÉATION DE 1.85 POSTE À LA MAISON DE L'ENFANCE

Mme Esther Gelso indique que les 12 places octroyées par le Canton permettront d'accueillir 25 à 30 enfants sur le nouveau site à la rue Jean-Prévôt, ce qui nécessite la création de 1.6 poste d'éducatrice et 0.25 poste administratif et d'intendance. Les travaux d'aménagement ont été très restreints, étant donné que le bâtiment était déjà adapté à l'accueil d'enfants, vu qu'il abritait auparavant l'école La Barbouille. Mme Gelso informe que la Commission des finances a préavisé favorablement cette création de poste, la Commission des affaires sociales n'ayant pas pu statuer sur cet objet, étant donné qu'elle n'avait pas le quorum. En ce qui concerne le projet de crèche communale sur le site du CREA, une réponse du Canton est attendue.

Mme Rebecca Lena, PS, se réjouit de cette création de poste qui assurera l'accueil d'écoliers de 4 à 8 ans. Elle espère que d'autres places seront encore créées, vu la longue liste d'enfants en attente d'être placés.

M. Dominique Baettig, UDC, s'étonne que seuls Fr. 8'000.- soient à la charge de la Commune et craint que ce genre de participation cantonale provoque une hausse d'impôt. Il souhaite donc des renseignements sur ces mécanismes financiers.

M. Claude Chèvre, PDC-JDC, favorable à l'augmentation de places d'accueil pour écoliers, doute qu'une telle structure dans un immeuble privé soit économiquement la solution la plus appropriée. A ce sujet, il indique que ce site induira des coûts globaux de Fr. 246'600.- par année, ce qui représente Fr. 20'550.- par place d'accueil. Il suggère au Conseil communal d'étudier d'autres variantes, notamment la garde des enfants par des familles ou l'introduction d'un horaire continu dans les écoles.

Mme Esther Gelso rappelle que les crèches à domicile, partenaire de la Ville pour la garde d'enfants, peinent à recruter des familles d'accueil pour des enfants en bas âge, qui ont souvent des systèmes de garde alternée. Mme Gelso se dit favorable à une solution globale, incluant les écoles et les crèches, limitant les coûts. Toutefois, elle précise que la journée continue n'est pas prise en charge par le corps enseignant, qui propose des horaires auxquels la Ville doit s'adapter, afin de répondre aux attentes des parents. Quant au projet de structure unique pour la Maison de l'Enfance, lorsqu'elle le présentera, Mme Gelso comptera sur le soutien du Conseil de Ville.

DECISION : la création de 1.85 poste à la Maison de l'Enfance est acceptée à la majorité évidente, avec deux avis contraires.

13. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.01/12 - "FUSIONS DE COMMUNES : LE TEMPS DES QUESTIONS", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, estime que rien ne requiert un bouleversement en ce qui concerne les communes. Par ailleurs, de nombreux citoyens s'opposent à la fusion en raison de la perte du lieu d'origine. Aujourd'hui, il est raisonnable, selon M. Ribeaud, d'accorder la priorité à l'agglomération et développer des activités communes. L'adhésion de la population à ce projet la poussera dans quelques années à le considérer comme l'aboutissement d'un processus concret, utile, et non comme un acte bureaucratique. De l'avis de M. Ribeaud, un projet mobilisateur en vue du développement d'une éventuelle nouvelle commune doit primer sur les considérations administratives. Relevant que l'engagement d'experts pour définir un projet en matière de fusion n'aboutit généralement pas, M. Ribeaud souhaite connaître les intentions du Conseil communal à ce sujet.

M. Pierre Kohler, maire, indique que les Exécutifs des 13 communes œuvrent à l'élaboration d'un projet de fusion, détaillant les implications en matière d'investissements, de dettes, ou d'administration, tenant compte de l'agglomération.

Le refus prononcé aux Franches-Montagnes a mis en évidence des difficultés supplémentaires à résoudre et des réponses concrètes à apporter. Aussi, le Comité de fusion a décidé de poursuivre ses travaux, de manière moins soutenue, tout en attendant les élections communales de cet automne. Par ailleurs, l'Exécutif delémontain a toujours considéré qu'une fusion aurait du sens avec la Commune de Courroux, qui n'a pas montré de l'intérêt pour ce projet. Relevant le succès de la fusion de la Haute-Sorne, M. Kohler admet que le problème du lieu d'origine est une raison d'opposition à la fusion, ce qui est parfois peu compréhensible.

M. Kohler précise que le Conseil de Ville sera intégré aux réflexions liées au projet de fusion, dont le processus tient compte des motifs de refus lors des votes aux Franches-Montagnes et au Val Terbi. Il met en exergue la retenue de Delémont dans ce dossier, l'intention étant de mener une fusion non pas par absorption mais selon la volonté des communes concernées. Pour la suite, les conseils communaux décideront s'ils continuent l'étude et, le cas échéant, avec quels partenaires, certaines communes pouvant se retirer du projet. En dernier lieu, M. Kohler précise que le Comité de fusion est attentif aux attentes de la population, dont il tient compte dans le dossier.

M. Marc Ribeaud, PS, est satisfait.

14. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.08/12 - "UN MODÈLE NOVATEUR ET ATTRACTIF DE RÉCONCILIATION DE LA VILLE AVEC LA NATURE", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, s'inquiète de la construction intensive, dont l'évolution nécessitera de densifier l'habitat et de changer l'affectation de zones agricoles. Rappelant ses diverses interventions au sujet de la nature, M. Baettig met en évidence le mouvement actuel visant à réintroduire l'agriculture au cœur des villes, dans un but d'autosuffisance alimentaire. Un modèle, appelé aquaponie, s'applique sur des toits plats, où des aliments sont cultivés hors sol, l'alimentation en eau se faisant par des bassins où vivent des poissons. Détaillant les principes de cette culture, M. Baettig informe qu'une expérience est menée à Bâle avec ce système, qui sensibilise à la nature, l'écologie, l'indépendance alimentaire et au recyclage. Il invite donc le Conseil communal à étudier ce modèle.

Mme Françoise Collarin rappelle les projets communaux en cours, celui de *Delémont marée basse* pouvant éventuellement intégrer la démarche proposée par le postulat. Le plan directeur Nature en ville traitant du lien entre la ville et la nature, Mme Collarin souligne l'attention que porte le Conseil communal à ce sujet, raison pour laquelle ce dernier suggère de refuser le postulat.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, regrette que la Ville n'envisage pas d'étudier des propositions en lien avec la nature sous prétexte qu'elle dispose d'un plan Nature en ville. Vu son élaboration datant de 10 ans, M. Nicoulin estime qu'il nécessiterait une actualisation, notamment en ce qui concerne la densification et la valorisation de certains lieux, qui seront débattues dans le cadre du plan d'aménagement local. A son sens, une réflexion pourrait être menée afin d'intégrer ce postulat dans le plan Nature en ville pour l'améliorer.

M. Grégoire Monin, PS, considère la proposition de M. Baettig comme étant de l'industrie alimentaire. Des moyens existent pour développer des projets en lien avec la nature, comme le prévoit le plan Nature en ville. Toutefois, selon lui, le développement du projet décrit par l'auteur n'incombe pas à la Ville mais aux particuliers, d'autant qu'il engendre la production d'aliments de manière artificielle.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, vu la crise alimentaire mondiale grave qui se profile, se déclare favorable à la transformation des espaces verts à Delémont en zone de culture, toutefois sans méthodes industrielles.

Mme Françoise Collarin indique que le Conseil communal maintient sa position, rappelant que des aménagements naturels sont prévus dans le cadre du projet *Delémont marée basse*. Quant au plan Nature en ville, il s'adapte à chaque changement ou aménagement.

DECISION : le postulat 4.08/12 - "Un modèle novateur et attractif de réconciliation de la ville avec la nature", UDC, M. Dominique Baettig, est refusé par 20 voix contre 11.

15. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.09/12 - "PUBLICAR : PRÉSERVER UN SERVICE APPRÉCIÉ ET UTILE MAIS DONT LA QUALITÉ SE DÉGRADE", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, relevant que ses craintes sont confirmées par de nombreux citoyens, rapporte des propos selon lesquels ce service coûte cher pour satisfaire un nombre restreint d'utilisateurs des transports publics. A son sens, le Publicar, qui assure une autonomie de déplacement pour des citoyens à revenu modeste, doit être maintenu et amélioré dans la mesure du possible, sans créer des coûts supplémentaires. De plus, ce service pourrait être étendu à l'agglomération.

Mme Françoise Collarin met en exergue la réflexion que mène la Ville depuis l'automne 2011 - comme l'a expliqué M. Hubert Jaquier à l'auteur - notamment en raison de mécontentements envers le Publicar. Elle informe que l'Exécutif, conscient des coûts générés par cette prestation, souhaite la maintenir vu son utilité pour les personnes âgées, notamment. Une proposition sera prochainement soumise au Conseil de Ville.

M. Pierre Chételat, PLR, informe que son groupe acceptera ce postulat socialiste, qui rejoint les objectifs de la droite.

M. Marc Ribeaud, PS, soulignant que son parti vise l'efficacité, confirme avoir eu une discussion avec M. Jaquier au sujet du Publicar. Selon ses calculs, basés sur les chiffres figurant sur le site internet de la Ville, M. Ribeaud estime qu'il est possible d'offrir des transports aux citoyens, soit par le Publicar soit par un service de taxi. Son postulat vise donc à exercer une pression sur Carpostal et les autorités politiques. Les informations transmises par le Service UETP ont permis à son groupe d'élaborer des calculs, puis de les analyser.

DECISION : le postulat 4.09/12 - "Publicar : préserver un service apprécié et utile mais dont la qualité se dégrade", PS, M. Marc Ribeaud, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

16. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.04/12 - "ETABLIR UN PLAN DE DÉSENDETTEMENT", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, relevant les situations financières précaires dont souffrent certains citoyens ou Etats, s'interroge sur la signification de "dette maîtrisée". A son sens, la dette communale est un sujet obscur, qui suscite des inquiétudes. Il rappelle que les comptes communaux comportent un chapitre consacré aux principaux emprunts fermes, document qu'il ne comprend pas. Est-ce là une stratégie de communication de la Ville ou un moyen d'é luder cette problématique ? Aussi, M. Baettig souhaite plus de transparence sur l'état de l'endettement de la ville, notamment les principaux créanciers ainsi que le taux et la durée des emprunts. Il souhaite également connaître la part du budget de fonctionnement qui relève de la dette et les stratégies existantes permettant de la rembourser de manière anticipée. A son avis, l'endettement de la ville mérite d'être étudié, rappelant l'article paru dans le journal *PME Magazine* stipulant que l'endettement s'était accru de 5.12 % en 2011. M. Baettig souligne qu'actuellement un franc d'impôt sur 14 est utilisé pour le service de la dette et que le degré d'autofinancement est en baisse. Des dépenses supplémentaires surviendront prochainement, en particulier dans le domaine social.

M. Pierre Kohler, maire, met en exergue la clarté et la précision des comptes communaux. Ils comportent un chapitre relatif à la dette, détaillant chaque emprunt, son montant, sa durée ainsi que ses intérêts et amortissements. Il se dit sidéré des propos de M. Baettig concernant la dette, d'autant que les propositions de ce dernier, si elles étaient acceptées, engendreraient des coûts de fonctionnement très élevés, ce que le Conseil communal refuse justement. En effet, les études génèrent des frais de fonctionnement, alors que d'autres investissements, comme l'agrandissement du Collège, sont nécessaires. M. Kohler précise la volonté permanente du Conseil communal de diminuer la dette, en relevant qu'à l'heure actuelle, les actifs

et passifs des comptes communaux sont équivalents. Il rappelle que la dette communale est maîtrisée, ce qui signifie que la Ville est apte à régler les intérêts et à procéder aux amortissements.

M. Marc Ribeaud, PS, indique que son groupe refuse un plan de désendettement, d'autant qu'il s'oppose également à un frein à l'endettement, mesure moins contraignante. Plus qu'à la dette, il accorde de l'importance à l'utilisation du produit de l'impôt et aux dispositions financières assurant le fonctionnement et l'entretien des investissements. D'autre part, M. Ribeaud souligne que les investissements découlant des tâches réalisées par les services communaux - qui lui sont parfois imposées - sont rarement rentables. Malgré tout, le tableau ad hoc indique un rendement moyen de 2.6 %, ce qui peut être attrayant et sûr pour une caisse de pensions, par exemple.

Par ailleurs, M. Ribeaud estime paradoxal que les collectivités publiques remboursent leur dette alors que de nombreuses caisses de pensions ont accumulé de grandes fortunes. Ceci forcerait les caisses à investir à l'étranger.

M. Dominique Baettig, UDC, accepte la transformation de sa motion en postulat.

DECISION : la motion 5.04/12 transformée en postulat - "Etablir un plan de désendettement", UDC, M. Dominique Baettig, est refusée par 23 voix contre 8.

17. RÉPONSE AU POSTULAT 4.14/11 - "POUR GARDER ET ENCOURAGER LE LIEN SOCIAL ET CULTUREL AU "VERT" DANS LA VILLE : FAVORISER LA CRÉATION DE POTAGERS URBAINS", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

Mme Françoise Collarin indique que cette réflexion sera menée lors de l'aménagement de nouveaux quartiers, en collaboration avec Equiterre. A l'heure actuelle, des petites parcelles de jardins se forment, notamment à la rue de Chêtré. Mme Collarin rappelle que quatre associations exploitant des jardins existent, qui sont en contact régulier avec le Service UETP.

18. RÉPONSE AU POSTULAT 4.15/11 - "LE TABLEAU D'AFFICHAGE DE L'HÔTEL DE VILLE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Pierre Kohler, maire, indique que l'ensemble des informations figurant sur le panneau d'affichage sont désormais accessibles sur le site internet de la Ville, vu qu'elles ne font pas l'objet d'une protection des données selon la loi cantonale ad hoc.

19. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposées :

- **question écrite 2.06/12** - "Fuite en avant à la Bibliothèque", UDC, M. Dominique Baettig
- **question écrite 2.07/12** - "Bibliothèque des jeunes : état des lieux", CS•POP•Verts, M. Jean Parrat

La séance est levée à 21 h 15.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancière :

Sébastien Lapaire

Nadia Maggay